



Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres
du Conseil Municipal**élus :
19Conseillers en fonction :
18Conseillers présents :
12Conseillers absents :
6

Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mercredi 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi cinq avril à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire, après convocation légale du vingt-huit mars deux mil vingt-trois.

Présents : Madame Nadine SPETZ, Maire, Monsieur Claude SCHOEFFEL, Madame Doris JAEGGY, Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint, Monsieur Erick FISCHER, Mesdames Cosmina HOFFER et Marie-France LUTHRINGER, Messieurs Daniel MOSER, Franck SCHUBERT et Roger SPERISSEN, Mesdames Cécile STEMPFEL et Esther SZTAJNERT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Peggy DOPPLER (**procuration à Madame Doris JAEGGY**), Monsieur Aurélien FLUHR, Mesdames Arlette LUTTENBACHER, Virginie QUIRIN (**procuration à Madame Marie-France LUTHRINGER**), Messieurs Olivier SARDINI (**procuration à Monsieur Franck SCHUBERT**) et Jean-Jacques SITTER (**procuration à Monsieur Claude SCHOEFFEL**), conseillers municipaux.

Présents : 12
Pouvoirs : 4
Votants : 16

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Décisions prises par le Maire au titre de ses délégations en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 21 mars 2023
4. Affaires foncières : achat par la commune de parcelles situées sur le site du Hagersbach
5. Affaires foncières : priorités agricoles en cas de location de terrains
6. Budget principal : approbation et vote du compte administratif 2022
7. Budget principal : approbation et vote du compte de gestion 2022
8. Budget principal : affectation de résultats
9. Budget principal : fixation et vote des taux d'imposition pour l'année 2023
10. Budget principal : approbation et vote du budget primitif 2023
11. Divers et communication

NS/AM/NB

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19h55. Elle revient sur la visite de la MAM (Maison des Assistants Maternels) et remercie Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint et Madame Aurélia MONTEIRO, secrétaire générale pour leur investissement dans ce projet abouti.

Avant de débiter les points inscrits à l'ordre du jour, Madame le Maire excuse les membres absents et indique les procurations données.

N° 1. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Daniel MOSER, conseiller municipal est, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigné comme secrétaire de séance et est assisté de Madame Aurélia MONTEIRO, secrétaire générale.

N° 2. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SES DELEGATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la décision suivante :

Délégation 4° - marchés publics

Le 17/03/2023 :

- Signature d'un devis relatif à la fourniture d'un aspirateur pour les ateliers (autorisations d'engagement 2023) – COMAFRANC, Belfort : 580.04 euros HT, 696.05 euros TTC.
- Signature d'un devis relatif au remplacement des luminaires dans le couloir de l'ancienne mairie (leds) – ELECTIS, Wittenheim : 294.17 euros HT, 353 euros TTC.

Le 20/03/2023 :

Signature d'un devis relatif au remplacement du poteau incendie situé à l'angle de la rue du Kelm / rue de la Gendarmerie – SAUR, Husseren-Wesserling : 2 658.24 euros HT, 3 189.89 euros TTC.

Le 23/03/2023 :

Signature d'un devis relatif à la fourniture d'une banderole pour la MAM – Aveline, Bitschwiller-lès-Thann : 140 euros HT, 168 euros TTC.

N° 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 MARS 2023

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2023, dont copie a été envoyée au préalable à tous les conseillers municipaux, est approuvé à l'unanimité des membres présents, sans modification.

DELIB N°2023/30

N° 4. AFFAIRES FONCIÈRES : ACHAT PAR LA COMMUNE DE PARCELLES SITUÉES SUR LE SITE DU HAGERSBACH

Après exposé de Monsieur Claude SCHOEFFEL, 1^{er} Adjoint en charge de la gestion forestière ;
Vu le budget forêt 2023 voté par le conseil municipal le 21 mars 2023 ;

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACTE** l'achat des parcelles n° 10 et 11, section 11, d'une surface de 0,2961 ha, de la parcelle n°42, section 12, d'une surface de 0,2013 ha et des parcelles n°96, 98, 99, 100 et 101, section 12, d'une surface de 4,1245 ha soit des surfaces cumulées de 4,6219 ha et actuelle propriété de Monsieur Jean-Pierre KOHLER, 8 route de Bussang, 68470 FELLERING ;
- **AJOUTE** que cet achat représente une somme totale de 65 000 euros ;
- **PRÉCISE** que les crédits sont prévus à l'article 2117 du budget forêt 2023 ;
- **AJOUTE** que les frais d'acte éventuels restent à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tout document y afférent.

DELIB N°2023/31

N° 5. AFFAIRES FONCIÈRES : PRIORITÉS AGRICOLES EN CAS DE LOCATION DE TERRAINS

Lors de la commission forêt, qui s'est réunie le mardi 21 mars 2023, il a été précisé, comme lors des dernières séances du conseil municipal, que 3 exploitations agricoles sont en cours de reprise sur le ban communal de Fellingring. Sauf que, dans ces cas précis, il y a arrêt de l'activité puis reprise et non pas continuité. Par conséquent, dans cette perspective, il y a forcément une dénonciation du bail puis une réattribution des terrains.

Aussi, la commission souhaite proposer une délibération relative aux priorités agricoles à mettre en place en cas de location de terrains pour réglementer les futures candidatures sur les baux.

Suite aux propositions de Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire chargé de la forêt, chasse, agriculture et environnement, il a été validé le fait de mettre en œuvre les priorités agricoles suivantes en cas de location de terrains :

- 1/ Exploitants en place
- 2/ Jeunes agriculteurs
- 3/ Notion d'intégrité parcellaire – priorité aux îlots (afin de pallier le problème du morcellement)
- 4/ Notion de siège d'exploitation dans la commune

Après exposé de Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire chargé de la forêt, chasse, agriculture et environnement ;

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la mise en œuvre des priorités agricoles en cas de location de terrains comme suit :

- 1/ Exploitants en place
- 2/ Jeunes agriculteurs
- 3/ Notion d'intégrité parcellaire – priorité aux îlots
- 4/ Notion de siège d'exploitation dans la commune

DELIB N°2023/32

N° 6. BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
--

Au titre de l'année 2022, les résultats du compte administratif principal sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES RÉALISÉES	RECETTES RÉALISÉES
	1 069 089.76 euros	1 158 871.65 euros
SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES RÉALISÉES	RECETTES RÉALISÉES
	393 255.62 euros	340 053.27 euros

Section de fonctionnement	Excédent de clôture de	89 781.89 euros
Section d'investissement	Déficit de clôture de	53 202.35 euros
Soit un excédent global de 36 579.54 euros.		

Dans l'ensemble, le « réalisé » 2022 a connu les variations suivantes :

- baisse de 15,02 % des dépenses de fonctionnement ;
- baisse de 16,21 % des recettes de fonctionnement ;
- baisse de 24,7 % des dépenses d'investissement ;
- baisse de 69,31 % des recettes d'investissement.

Ces éléments ont été présentés lors de la commission réunie en date du 1^{er} mars dernier.

Madame le Maire présente le compte administratif de la commune pour l'exercice 2022, qui se récapitule comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	17 020.11	0.00	- 53 202.35	- 36 182.24
Fonctionnement	703 047.74	0.00	89 781.89	792 829.63
TOTAL BP	720 067.85	0.00	36 579.54	756 647.39

Section de fonctionnement	Excédent de clôture de	89 781.89 euros
Section d'investissement	Déficit de clôture de	53 202.35 euros

Soit un **excédent global de 36 579.54 euros**, correspondant au résultat de l'exercice 2022 du compte de gestion.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Claude SCHOEFFEL, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Madame Nadine SPETZ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Claude SCHOEFFEL, 1^{er} Adjoint au Maire ;
- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ;
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- **APPROUVE, VOTE ET ARRETE**, à l'unanimité des membres présents et représentés les résultats définitifs tels qu'ils ressortent au compte administratif 2022 et résumés ci-dessus.

Madame le Maire a quitté la salle et n'a ni participé au débat, ni pris part au vote.

DELIB N°2023/33

N° 7. BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Madame le Maire donne connaissance des résultats du compte de gestion 2022 présenté par Madame la Trésorière de Guebwiller, parallèlement au compte administratif de la commune et qui laisse apparaître les chiffres ci-après :

Section de fonctionnement	Excédent de clôture de	89 781.89 euros
Section d'investissement	Déficit de clôture de	53 202.35 euros

Soit un **excédent global de 36 579.54 euros**, correspondant au résultat de l'exercice 2022 du compte administratif.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire :

- Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que toutes les recettes et dépenses sont justifiées,
- Considérant que la gestion du Receveur n'appelle aucune remarque,

DÉLIBÉRE :

1. **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

4. **DÉCLARE** à l'unanimité des membres présents et représentés que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIB N°2023/34

N° 8. BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DE RÉSULTATS

Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice soient affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Le compte administratif 2022 fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2022	89 781.89 euros
Excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2021	703 047.74 euros
Excédent de fonctionnement global 2022	792 829.63 euros

Déficit d'investissement de l'exercice 2022	53 202.35 euros
Excédent d'investissement de l'exercice 2021	17 020.11 euros
Déficit d'investissement global 2022	36 182.24 euros

Soit un excédent global de clôture 2022	756 647.39 euros
--	-------------------------

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire :

- **DÉCIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

Affectation au compte 1068 (R/I)	36 182.24 euros
Affectation au compte 002 (R/F)	756 647.39 euros
Affectation au compte 001 (D/I)	36 182.24 euros

DELIB N°2023/35

N° 9. BUDGET PRINCIPAL : FIXATION ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2023

Selon l'article 1636 *sexies* du Code Général des Impôts, les taux votés doivent faire l'objet d'une délibération spécifique et distincte du vote du budget, même s'ils restent inchangés par rapport à l'année précédente.

L'état 2023 des taux d'imposition des taxes directes locales (aussi appelé « état 1259 ») a été notifié à

la commune le 9 mars dernier.

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. Le taux de la TH, qui s'appliquera pour les résidences autres que principales, reste celui voté par le conseil municipal en 2019 soit 13.71%.

Pour rappel, en 2022, les taux communaux suivants ont été maintenus et votés par le conseil municipal : 14.94 % pour la TFPB et 60.28 % pour la TFPNB.

De plus, depuis 2021, le taux départemental de la TFPB (13.17 %) se rajoute à celui de la commune (14.94 %) soit un taux total de 28.11 %.

Madame le Maire rappelle que les bases augmentent de par la loi de 7.1 % et propose, par conséquent, de maintenir les taux votés précédemment.

Les bases prévisionnelles connues à ce jour sont les suivantes :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 1 995 000 euros ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 102 000 euros ;
- Taxe d'Habitation (TH) : 205 246 euros.

Les produits attendus pour 2023 sont les suivants :

- TFPB : $1\,995\,000 \times 28.11\% = 560\,795$ euros ;
- TFPNB : $102\,000 \times 60.28\% = 61\,486$ euros ;
- TH : $205\,246 \times 13.71\% = 28\,139$ euros.
- **TOTAL : 650 420 euros**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code Général des Impôts,
Vu la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

TAXES	TAUX 2019	TAUX 2022	TAUX VOTÉS 2023
FONCIER BATI	14.94 %	28.11 %	28.11 %
FONCIER NON BATI	60.28 %	60.28 %	60.28 %
HABITATION	13.71 %		13.71 %

- **CHARGE** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

N° 10. BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023
--

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif principal pour l'année 2023.

Elle rappelle que, suite au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 en 2022, pour faire face à des dépenses imprévues et conformément à l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut autoriser Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à hauteur de 7,5 % maximum des dépenses réelles de chaque section. Le chapitre 012 concernant les dépenses de personnel n'entre pas dans la fongibilité de crédit et se retrouve donc exclu des virements de crédits.

Le budget primitif principal pour l'année 2023 s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES TOTALES	RECETTES TOTALES
	1 962 511.80 euros	1 962 511.80 euros <i>Dont 756 647.39 euros d'excédent cumulé reporté</i>
SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES TOTALES	RECETTES TOTALES
	836 258.25 euros <i>Dont 36 182.24 euros de déficit cumulé reporté</i>	836 258.25 euros

Soit un budget global équilibré en section de fonctionnement et d'investissement de **2 798 770.05 euros**. Pour information, cela représente une hausse globale de 314 320.15 euros par rapport au budget primitif prévisionnel voté en 2022 dont :

- Une hausse de 144 692.06 euros en section de fonctionnement ;
- Une hausse de 169 628.09 euros en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet de budget primitif principal 2023 ;
- **FIXE** à 7,5 % le taux des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

N° 11. DIVERS ET COMMUNICATION

Rapports du Maire et des Adjointes :

 Madame Nadine SPETZ, Maire de la commune :

- Madame le Maire rappelle la visite prévue au Talhorn le samedi 15 avril à 9h30 : les conseillers ont tous reçu une invitation par mail. Le site est partagé entre la commune d'Oderen et celle de Fellingring. La serpentine a été mise à jour par dynamite et ce site est devenu un site d'intérêt géologique international depuis. Le but est d'effectuer une visite afin de comprendre ce qui attire les élèves sur ce site. La serpentine est notamment exploitée pour les pierres tombales et ses différentes vertus thérapeutiques (diabète, maladies digestives, etc.).
- Madame le Maire revient sur sa décision d'accepter un RPC (Regroupement Pédagogique Communal) à condition de maintenir l'équipe enseignante en place. Monsieur le Maire d'Urbès rejoint son avis et va effectuer la demande auprès de l'inspection académique pour la rentrée 2024.
- Une nouvelle association vient de se créer à Fellingring, le Siebach Social Club afin de monter un festival

électro populaire à la colonie Ma Joie. Il s'agit des petits enfants de Monsieur Hoffner, qui avaient déjà organisé une soirée privée au Siebach l'année dernière.

- Réunion au CPI Chauvelin pour le vote du budget : augmentation récurrente et passage à 39.34 euros par habitant (10 euros en plus par habitant les 3 dernières années). Il a été demandé au Président de faire des recherches concernant la situation financière du CPI et les solutions éventuelles envisagées.
- Polémique sur l'ouverture d'une maison médicale : idée de l'implanter dans l'actuel musée textile du Parc de Wesserling.

Monsieur Erick FISCHER, conseiller municipal, explique le projet global du site : chaque médecin a actuellement 2 500 patients en charge et dès lors qu'un médecin partira en retraite, c'est autant de patients à redispacher.

La position des élus communautaires est favorable à ce projet : Madame le Maire, Madame Doris JAEGGY, Messieurs Erick FISCHER et Jean-Jacques SITTER estiment qu'il y a urgence par rapport à la situation actuelle. Madame le Maire aimerait connaître l'avis des membres du conseil municipal sur cette question : ils soutiennent ce projet également. Elle souligne la volonté de la CCVSA de démarrer quelque chose en fin d'année 2023, avec un enrichissement possible par la suite avec des kinésithérapeutes, des sages-femmes, etc. Monsieur Franck SCHUBERT, conseiller municipal évoque le côté financier et espère que ça ne sera pas une trop lourde charge pour la CCVSA.

- Retour sur l'inauguration des nouveaux locaux Beltzer les 1^{er} et 2 avril 2023 : cette animation a été une belle réussite.

- Participation au 50^{ème} anniversaire des fermes-auberges et Assemblée Générale du Don du sang le dimanche 2 avril : il n'y a plus assez de donneurs dans la vallée avec un passage de 500 à 310 donneurs en une seule année soit une diminution de 190 donneurs.

 *Monsieur Claude SCHOEFFEL, premier Adjoint :*

- Exploitations agricoles : beaucoup de temps passé avec Lucas BURGUNDER.

- Affaire ferme Lehmann : reprise par Casilda NOVOA-SITCHEVOY.

- Passage chez Mura suite à la signature du bail à ferme : un bon nettoyage a déjà été réalisé.

- Réunion sécurisation col d'Oderen : une date de réunion doit encore être fixée avec le maire de Kruth concernant le tarif de la compensation - probabilité de fermeture du col d'Oderen durant 4 mois cet été.

- Comité de gestion du Sée d'Urbès (3 communes : Husseren, Urbès et Fellingring) : étude de la faune et de la flore. Zonage MAE (Mesures Agro-Environnementales) en discussion et bilan de la gestion par le pâturage.

- Réunion autour des chutes de blocs de pierres : risque au niveau des voies de circulation et d'habitation. Oderen, Fellingring, Urbès et Wildenstein sont des communes considérées comme zones à risque.

- Travaux de rédaction du cahier des charges chasse qui a été remis à la préfecture le 31 mars.

 *Madame Doris JAEGGY, deuxième Adjointe :*

- Remerciements à l'ensemble des conseillers pour la distribution du bulletin municipal aux habitants.

- Les filles de la décoration du village ont consacré une après-midi pour les décorations de Pâques

- Assemblée générale de l'association O Bricol'âges : Madame le Maire leur a demandé de réfléchir à une décoration spécifique pour le Tour de France 2023.

- Tous les vendredis matin, la camionnette des Restos du Cœur stationne devant la mairie.

- Visite aux personnes hospitalisées de Fellingring avec Madame le Maire fin mars.

- Réunion concernant la kermesse de l'école le samedi 10 juin : le Collectif des Possibles prendra le

relais dans le cadre du Festival Multiprises. Un atelier maquillage sera déjà proposé par le Collectif dans l'après-midi.

- 15 mars : après-midi bricolage et chasse aux œufs organisées par l'AEL (54 enfants en tout)
- Recherche de personnes volontaires pour le service de l'apéritif le 23 avril dans le cadre du Centenaire de l'UNC. M. Patrick LOLLIER, originaire de Wildenstein, est devenu le nouveau président de l'UNC lors de la dernière assemblée générale.
- Inauguration de la mairie le 3 juin : appel aux bénévoles pendant la visite des bâtiments et pour le service de l'apéritif.
- Journée citoyenne aura lieu le 13 mai.

 Monsieur Frédéric GRUNENWALD, troisième Adjoint :

- Volonté de vendre une parcelle à Monsieur Gérard SCHIRCK : parcelle d'1,14 ha (parcelle 101, section 10). Il souhaite y implanter un garage mais pas forcément dans un avenir proche. La place située devant chez lui est souvent occupée par des véhicules ce qui l'empêche d'y stationner le sien. Il sortirait sa voiture par son chemin privé et non pas directement sur la voie publique. M. SCHIRCK envisage, à terme, de vendre sa maison s'il ne parvient pas à pérenniser un stationnement proche de chez lui. Monsieur Frédéric GRUNENWALD propose de vendre cette parcelle 3 000 euros et la majorité des conseillers y sont favorables. Une délibération sera prévue en ce sens lors de la prochaine séance du conseil municipal le 11 mai prochain.

- Livraison de rembourrage au bûcher. Difficultés à assurer le débardage et la livraison du bois. Devis en cours pour assurer le service d'ordre.

- Les renforts qui soutiennent le filet au city ont souffert suite aux dernières chutes de neige. Autrement il n'y a pas de nuisances à signaler. Merci à Monsieur Patrick SCHOFFEL qui assure quotidiennement l'ouverture et la fermeture du city.

- La rénovation de l'abri à poussettes de la MAM est terminée.

- La rénovation du couloir de la mairie en cours.

- Ramassage des OM prévu pour samedi.

- Reconditionnement du matériel de déneigement en cours.

- Amodiation du presbytère et mise à disposition du conseil de fabrique de l'ancienne salle du conseil.

- Réunion déchetterie mobile le lundi 13 février. Le projet d'implantation d'une déchetterie mobile devrait se concrétiser dans l'année à venir. L'idée étant d'implanter une après-midi par mois des bennes sur le parking derrière l'église afin d'y effectuer le tri des déchets encombrants.

- Rédaction et signature d'une convention encadrant l'occupation de l'étang de pêche de Felling par l'association "les pêcheurs du Lerchenweier" dans le but de protéger la commune et l'association et de formaliser les engagements de l'association et de la commune.
La légalité de cette convention a été confirmée par notre service d'aide juridique.

- Ouverture des déchets verts les lundi, mercredi et samedi de 9H à 17H

Article 1 : Dépôts sur les plateformes de déchets verts : les tontes à part.

La Communauté de communes et les communes de la Vallée offrent à leurs habitants un service de proximité en permettant à tous d'accéder à une plateforme communale pour déposer leurs déchets

verts.

Depuis quelques années le coût de ce service augmente. En raison d'une part de l'augmentation des tarifs du prestataire chargé d'évacuer ces déchets mais aussi en raison de l'augmentation des volumes à traiter. Or les déchets de tonte constituent une part importante de ces déchets.

C'est pourquoi à partir de 2022, il faudra désormais différencier vos dépôts sur les plateformes : d'un côté les déchets ligneux (branchages) qui seront broyés et de l'autre les déchets de tonte qui seront gérés sur place.

Dernières opérations en matière d'urbanisme :

- 10 déclarations préalables ont été réceptionnées :
 - Ravalement des façades d'une maison d'habitation le 08/02/2023
 - Pose de quatre fenêtres de toit le 28/02/2023
 - Ravalement des façades d'un abri de jardin le 07/03/2023
 - Ravalement des façades d'une maison d'habitation le 09/03/2023
 - Mise en place d'une clôture et d'un portail le 10/03/2023
 - Réfection de toiture – pose de nouvelles tuiles le 17/03/2023
 - Isolation thermique couleur blanc calcaire le 20/03/2023
 - Pose de panneaux photovoltaïques le 28/03/2023
 - Mise en place d'une clôture le 28/03/2023
 - Isolation thermique le 29/03/2023
- 2 DIA ont été réceptionnées :
 - 1 concernant la section 05 pour les parcelles 294, 324, 326 et 293 le 01/03/2023
 - 1 concernant la section 08 pour les parcelles 21, 169 et 170 le 29/03/2023

La commune n'a pas usé de son droit de préemption.

Un conseiller municipal intervient :

- Monsieur Daniel MOSER évoque les syphons qui sont à nouveau bouchés dans la rue menant à la gare de Wesserling. Les syphons sont normalement nettoyés par la CCVSA : Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint, va prévenir la CCVSA. Ces travaux ont finalement été réalisés en régie.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h15.

Daniel MOSER

Nadine SPETZ

Secrétaire de séance

Maire